**beIN Media Group**

**Stratégie fiscale globale**

**Introduction**

beIN Media Group et ses filiales (collectivement le « Groupe ») forment un groupe mondial de médias sportifs et de divertissement qui assure des activités de production audiovisuelle, d’acquisition de droits de diffusion et leur distribution. Le Groupe est présent sur 5 continents, diffuse 43 pays et dans 9 langues.

**Gouvernance et gestion des risques**

beIN Media Group s’engage à payer le montant d’impôt dû dans les délais fixés par les lois/réglementations applicables dans toutes les juridictions dans lesquelles le Groupe opère. beIN Media Group cherche à structurer ses affaires sur la base de principes commerciaux solides et en conformité avec la législation fiscale applicable.

L’importance des besoins commerciaux ne doit en aucun cas primer sur le respect des lois fiscales applicables. Dans la pratique, il est fait appel au conseil de professionnels et de spécialistes externes, en particulier concernant les potentiels domaines d’incertitudes.

beIN Media Group identifie, évalue et limite les risques fiscaux. Dans le cadre de sa gouvernance, beIN Media Group a établi ce qui suit en matière de fiscalité :

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonctions clefs** | **Description** |
| **Profil de la direction fiscale** | La direction fiscale relève de la direction financière dirigée par le Directeur financier et des ressources humaines du Groupe. Le Directeur fiscalité Groupe, diplômé en Grande-Bretagne, dirige la direction fiscale et est en charge de la gestion des affaires fiscales du Groupe.  Avec son équipe, il gère et supervise la conformité fiscale du Groupe. Cela comprend, sans s’y limiter, la fourniture d’un soutien sur les questions fiscales à l’ensemble des filiales du Groupe.  La direction fiscale bénéficie du soutien de conseillers fiscaux externes si besoin. |
| **Formation et développement** | beIN Media Group reconnaît la nature évolutive de la fiscalité et s’engage fortement dans le développement professionnel.  Le Directeur fiscalité Groupe veille à ce que la direction fiscale ait des connaissances à jour grâce à des formations professionnelles régulières. En outre, les équipes de la direction fiscale sont chargées d’apporter des mises à jour et fournir les formations pertinentes aux fonctions commerciales du Groupe. |
| **Partenariat proactif** | Nous avons pour objectif de nous assurer que les fonctions commerciales comprennent l’objectif de la Direction fiscale du Groupe, à savoir minimiser les risques fiscaux et l’exposition du Groupe à ces risques. Nous avons établi des protocoles de communication avec les différentes fonctions commerciales et leur fournissons les formations/informations nécessaires pour s’assurer qu’elles tiennent compte des aspects fiscaux et qu’elles collaborent avec le Directeur fiscalité Groupe lorsqu’elles entreprennent des transactions et/ou prennent des décisions commerciales. L’objectif étant que les sujets soient analysés sous l’angle fiscal en temps utile. |
| **Contrôles fiscaux** | Les questions fiscales sont gérées de manière proactive grâce aux contrôles et procédures internes solides du Groupe. À cet égard, la direction fiscale fournit une contribution appropriée dans le cadre du processus d’approbation des transactions/propositions commerciales afin de garantir la bonne appréhension et compréhension des conséquences en matière fiscale, et ce dès la mise en place d’une opération. |

**Planification fiscale**

Les décisions fiscales sont prises en cohérence avec la stratégie commerciale et les activités de beIN Media Group. Un avis professionnel adapté est sollicité auprès de sociétés spécialisées externes. Les transactions entreprises sont guidées par les besoins commerciaux de l’entreprise concernée. Les conseils fournis par les sociétés spécialisées réputées auxquelles nous faisons appel nous permettent d’évaluer à la fois les incidences fiscales et non fiscales d’opérations ainsi que les risques associés.

Dans son approche du niveau de risque en matière de fiscalité, beIN Media Group n’est pas prêt à accepter un niveau de risque susceptible d’exposer l’entreprise à une atteinte à sa réputation.

**Relation avec les autorités fiscales**

beIN Media Group s’engage à respecter les principes d’ouverture et de transparence dans son approche des relations avec les autorités fiscales et ce partout où nous opérons dans le monde. Toutes les interactions avec les autorités fiscales et les autres organismes compétents sont menées de manière collaborative, professionnelle, courtoise et dans les délais fixés.

\* \* \*

Ce document est publié conformément au paragraphe 19(2), annexe 19 du « Finance Act » de 2016 qui exige que beIN Media Group expose la stratégie fiscale de ses sociétés britanniques. Cette stratégie fiscale globale couvre l’ensemble du Groupe, y compris les entités britanniques[[1]](#footnote-1), et s’applique pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

1. Précisément, du point de vue britannique, couvre le « sous-groupe » britannique de beIN IH Limited et ses filiales britanniques [↑](#footnote-ref-1)